

ADMISSION PARCOURSUP 2026 : Confirmation d'inscription en L1 Infirmier

À l'attention des candidats Parcoursup ayant accepté une proposition d'entrée en formation infirmière à l'IFSI de l'Hôpital de Cannes

- Pour finaliser votre inscription, vous devez impérativement fournir dans les plus brefs délais et en respectant les dates d'inscription administratives fixées par Parcoursup (**voir plus bas**) :
 - Le justificatif de paiement des droits universitaires et le certificat de scolarité de l'Université Côte d'Azur (Nice) <https://univ-cotedazur.fr/formation/candidater-et-s-inscrire/sinscrire/etapes-dinscription-administrative>
 - Un courrier précisant que vous acceptez d'entrer en formation infirmière à l'IFSI Cannes et mentionnant votre adresse postale complète - numéro de téléphone - adresse mail
 - L'attestation d'admission Parcoursup (document à télécharger sur Parcoursup)
 - La photocopie du Baccalauréat ou équivalent ET des autres diplômes obtenus. Pour les candidats de Terminale : le relevé de notes du Baccalauréat après proclamation des résultats 2026.
 - La photocopie recto verso de la Carte Nationale d'Identité française ou étrangère, ou Carte de séjour, ou Carte de Résident (document en cours de validité)
 - L'attestation de droits à l'assurance maladie (document à télécharger sur ameli.fr ou autre régime obligatoire)

ATTENTION : Votre inscription n'est définitive qu'à réception de l'intégralité des pièces demandées ci-dessus

● **Rentrée 2026** : Après confirmation de votre inscription dans notre institut, **vous recevrez un dossier d'inscription administrative à compléter.**

La rentrée scolaire aura lieu le **Lundi 7 Septembre 2026 à 8h30.**

Une pré-rentrée administrative (présence conseillée) est programmée **le jeudi 27 août 2026 de 9h30 à 11h30.**

Le dossier d'inscription administrative devra être complet à cette date.

Les documents relatifs au suivi médical et aux vaccinations sont transmis avec le dossier d'inscription administrative.

● Dates d'inscription administrative fixées par ParcoursSup 2026

L'article 17 de l'arrêté 22 décembre 2025 modifié fixe les dates limites d'inscription administrative [extrait] :

- dans les autres établissements proposant des formations d'enseignement supérieur, au 17 juillet 2026 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2026 et le 10 juillet 2026 ou ayant, au 11 juillet 2026, une proposition acceptée et des placements sur liste d'attente archivés au titre du VI de [l'article D. 612-1-14 du code de l'éducation](#) ;

*- au 24 août 2026 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 7 juillet 2026 et le 23 août 2026 inclus pour les formations d'enseignement supérieur en lycée et **entre le 12 juillet 2026 et le 23 août 2026 inclus pour les formations d'enseignement supérieur en établissement autre que lycée.***

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 24 août 2026, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

En conséquence, le candidat doit nous contacter dans les plus brefs délais.

● Contact

IFSI – Hôpital de Cannes Simone VEIL

15 avenue des Broussailles

CS 50008

06414 CANNES CEDEX

Tél : 04 93 69 70 59 ou 04 93 69 70 06

Vous pouvez nous transmettre vos documents par courrier postal, en dépôt direct à l'IFSI ou dans la boîte aux lettres de l'IFSI (en haut des escaliers) accessible en dehors des heures d'ouverture.

Ouverture de l'IFSI et accueil du public :

Jusqu'au 03 juillet 2026 : du lundi au vendredi : 07h45-12h00 et 12h45-16h00

Du 06 juillet au 16 août 2026 : du lundi au vendredi : 08h00-12h00 et 12h30-16h00. **Fermeture : Mercredi matin**

À partir du 17 août 2026 : du lundi au vendredi : 07h45-12h00 et 12h45-16h00